

LA VIOLENCE EN PRISON

Les faits de violence en prison font, depuis plusieurs années, l'objet de plusieurs travaux et réflexions menés ou suscités par l'administration pénitentiaire. La permanence de cette préoccupation témoigne du caractère difficilement réductible de ce phénomène, par ailleurs très évolutif et peu aisé à appréhender : au-delà de la question de sa définition se pose, en effet, celle de sa visibilité.

L'administration dispose d'une nomenclature officielle - la gestion en est informatisée depuis 1995 - comportant plusieurs items caractérisant des faits de violence mais leur appréciation, qui découle des statistiques, est en partie biaisée :

- certains faits ne sont pas portés à la connaissance de l'administration, ce "chiffre noir" restant indéterminé,
- la nomenclature et la procédure de remontée de l'information vers les directions régionales et l'administration centrale aboutissent à une reconstruction et à une sélection des incidents faisant l'objet d'une inscription administrative.

Les statistiques ont toutefois alimenté de nombreuses études portant notamment sur les agressions dont ont été victimes des personnels de surveillance¹ ou encore sur la perception que ceux-ci ont de la violence (travail exploratoire en cours). Une étude démographique est programmée pour le deuxième semestre 2000, qui se fera à partir des incidents survenus en détention et ayant fait l'objet d'un rapport à l'administration centrale.

D'une manière générale, pour s'en tenir à la littérature scientifique, s'il existe un certain nombre de références bibliographiques sur la violence, rares sont celles qui renvoient à des travaux français². Ou alors ce thème, qui rejoint ceux de l'insécurité et du risque, est invoqué indirectement dans plusieurs recherches centrées sur les personnels de surveillance ou sur les relations entre détenus³.

¹ Ménard M. et Meurs D. Les agressions commises par les détenus contre les membres du personnel dans les établissements pénitentiaires de la métropole, Travaux et Documents n° 26, DAP, ministère de la justice, Paris, 1984.
Guilloneau M. et Kensey A., Les A-coups, étude statistique des agressions contre le personnel de surveillance, Travaux et Documents n° 53, DAP, ministère de la justice, Paris, 1998.

² Voir cependant :

Balier C., "Psychanalyse des comportements violents", coll. Le fil rouge, PUF, Paris, 1988

Welzer-Lang D. et Mathieu L. "sexualités et violences en prison : ces abus que l'on dit sexuels..." éd. Aléas pour l'OIP, Paris, 1996

Egalement :

- le rapport conjoint de l'inspection générale des services judiciaires et de l'inspection générale de l'administration sur la "gestion, sur le long terme, des détenus difficiles et dangereux" 1994, publié chez Odile Jacob.

"La justice et le mal", 1997, sous la direction de Garapon A. et Salas D. avec, notamment, "Le détenu dangereux", Jean J-P.

- "prisons à la dérive", numéro spécial de la revue Esprit, octobre 1995.

- "le contrôle des conditions de détention en Europe", 1997, actes du colloque organisé en 1996 par Penal Reform International.

³ Voir notamment :

Chauvenet A., Orlic F., Benguigui G. "le monde des surveillants de prison" rapport de recherche, Mission de recherche droit et justice, PUF, Paris, 1994.

Lhuillier D. et Aymard N. "l'univers pénitentiaire, du côté des surveillants de prison" " rapport de recherche, Mission de recherche droit et justice, éd. Desclée de Brouwer, 1997.

Il reste que les médias se font régulièrement l'écho de faits de violence - le plus souvent dénoncés après la sortie de prison - subis par les détenus de la part d'autres détenus, mais aussi mettant en cause des personnels pénitentiaires, ce dernier aspect n'ayant guère été, à ce jour, exploré par des travaux de recherche. Ces révélations s'accompagnent souvent d'une dénonciation du climat en détention, ce qui laisse penser que de tels faits, d'une part ne sont pas nouveaux, d'autre part risquent de se perpétuer. Se pose dès lors la question du non-dit et de l'acceptation tacite d'un système de relations dont les ramifications s'enracinent dans la subjectivité des acteurs.

Ainsi que l'énonce un rapport interne⁴ sur les violences entre détenus en milieu carcéral "l'analyse de la violence commise (entre détenus) ne peut se limiter à l'examen des faits tels qu'ils nous sont révélés. Elle oblige à s'interroger plus fondamentalement sur le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire et sur les rapports non seulement réglementaires mais aussi humains qui existent à l'intérieur d'une prison. Vouloir diminuer, voire faire disparaître la violence en détention oblige d'abord à en comprendre les motifs".

Ces travaux ont constitué un apport indéniable à la connaissance du phénomène de violence, si ce n'est à sa totale compréhension. **Reste à entreprendre une recherche l'abordant globalement et ouvertement, quels qu'en soient les acteurs, les causes, les manifestations et les réactions qu'il suscite.**

Une telle approche apparaît d'autant plus nécessaire que les conséquences des manifestations de violences sont multiples et complexes.

En terme de coût humain, tout d'abord, en tant qu'atteinte à la vie et/ou à l'intégrité physique ou psychique des personnes, qu'il s'agisse des personnels travaillant en milieu pénitentiaire ou des personnes qui leur sont confiées par l'autorité judiciaire.

En termes de coûts financiers, ensuite, les conséquences d'émeutes ou d'incidents collectifs, par exemple, ne peuvent être négligées.

Les faits de violence témoignent également des difficultés à exercer, intra-muros, la mission de réinsertion stipulée par la loi de juin 1987 sur le service public pénitentiaire et constituent un obstacle à sa réalisation.

En outre, la responsabilité morale, voire judiciaire, de l'administration se trouve engagée si celle-ci ne se donne pas les moyens de prévenir et de réduire les actes de violence.

CHAMP ET ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE

Il s'agira, dans le cadre de cet appel d'offres, d'une approche très ouverte du thème de la violence.

1) Repérer les différents types de violence et les processus de sa production

Par violence il faut entendre :

Marchetti, A-M. "les pauvretés en prison" rapport de recherche, Mission de recherche droit et justice, Eres, Toulouse, 1997.

⁴ "Les violences entre détenus en milieu carcéral", Direction de l'administration pénitentiaire, bureau de l'individualisation des régimes de détention, septembre 1997.

- les actes de violence visibles, manifestes, qu'ils soient individuels ou collectifs, qu'ils relèvent, ou non, du droit pénal et qu'ils aient été, ou non, sanctionnés dans le cadre de procédures disciplinaires ;

- la violence diffuse, latente, qu'elle soit le fait des individus ou d'une situation sociale.

Le champ de la recherche pourra inclure certaines formes de violence aut centrée (auto-mutilation, tentative de suicide, grève de la faim...), en les considérant dans une dynamique institutionnelle. Cependant le suicide, justifiant d'une recherche à part entière, ne sera pas étudié en tant que tel (certains travaux sociodémographiques ont d'ailleurs déjà été réalisés sur le suicide en prison). A l'inverse, la question des violences sexuelles peut entrer dans le champ de cette recherche si elle est intégrée dans une analyse différentielle permettant d'étudier conjointement le point de vue des détenu(e)s et des personnels, hommes et femmes, et d'aller au delà des analyses déjà proposées dans une recherche⁵.

Il est attendu une description aussi objective que possible des caractéristiques des manifestations de violence et des circonstances de leur survenue.

A partir d'exemples il est souhaité que soit proposée une analyse de la dynamique des comportements violents : qu'est-ce qui fait que le comportement échappe au contrôle ?

Dans ce cadre la question des passages à des actes violents, liés à des problématiques psychiatriques pourra être approfondie.

Pour chaque site retenu et sur une période donnée, une évaluation quantitative du phénomène de violence pourra être envisagée sur la base d'une enquête de victimisation, tant auprès des détenus que des personnels. Ce, afin de produire une estimation plus proche de la réalité que celle découlant des catégories et des signalements administratifs établis.

S'il est nécessaire de cerner de près les manifestations extérieures de la violence, l'importance de la violence ressentie ne peut être ignorée. Qu'est-ce qui fait violence, au-delà même de manifestations agressives ? Comment les personnels vivent-ils la confrontation à la souffrance d'autrui ? Les processus de défense contre cette souffrance et/ou le sentiment d'impuissance qu'elle peut inspirer peuvent-ils se traduire, se retourner en violence ? Dans quelles circonstances ? La description du phénomène prendra nécessairement en compte la dimension subjective qui peut jouer un rôle déterminant dans les engrenages et est indispensable à la compréhension des phénomènes.

Dans cette approche de la subjectivité, une attention particulière sera accordée également à la peur ou à l'anxiété face à la violence d'autrui, qu'elles soient ou non réactives à des situations vécues.

L'étude ne saurait se limiter à une catégorie d'acteurs en particulier. Les passages à l'acte ou les violences latentes pourront, **notamment mais non exclusivement**, être considérés comme un jeu d'interactions dans un contexte donné, mettant en position de protagonistes aussi bien les détenus que les personnels de toutes catégories travaillant en milieu pénitentiaire.

Une approche interactionniste comporte toutefois une difficulté majeure : la nécessité d'une enquête dans un même site, alors qu'il s'agit d'un thème extrêmement sensible, tant pour les personnels que pour les détenus. En conséquence il pourrait être nécessaire de centrer les entretiens sur des sites d'enquête distincts, soit sur les personnes incarcérées soit sur les personnels travaillant en milieu pénitentiaire. L'observation d'interactions violentes entre

⁵ Welzer-Lang D. et Mathieu L., déjà citée

personnels et détenus, si elle survient au cours du travail de terrain, reste possible. L'analyse des interactions se fera secondairement par l'exploitation des matériaux issus de l'observation et des entretiens dans les différents sites. L'accent sera notamment mis sur les rapports entre les groupes et entre les personnes, en incluant les déterminations personnelles et institutionnelles permettant de distinguer les relations suivantes :

- personnes travaillant en milieu pénitentiaire/détenus
- détenus/détenus

Au sein de ces groupes, certaines catégories de personnels feront l'objet d'un intérêt particulier en fonction de leur place dans le processus de déclenchement, d'atténuation ou d'aggravation de la violence.

Si l'analyse des interactions permet une bonne appréhension des phénomènes de violence, il ne faudrait pas pour autant considérer ceux-ci comme étant seulement le résultat d'un processus d'enchaînement d'actes, individuels ou collectifs qui se répondraient les uns aux autres. Loin de se réduire à l'approche interactionniste, les perspectives méthodologiques restent, bien évidemment, totalement ouvertes.

Ainsi la situation et le parcours carcéral des détenus concernés pourront être étudiés en tant qu'éléments éventuellement explicatifs des phénomènes de violence.

Quant à l'influence du climat social et de la communication dans l'établissement, elle peut également être déterminante et devrait être prise en compte.

Enfin, l'analyse devrait être organisée de manière à repérer d'éventuelles différences dans les formes de violence, en fonction de critères tels que le statut des établissements : maisons d'arrêt, maisons centrales, centres de détention; établissements pour hommes, établissements pour femmes ou les types de rapports mis en cause : relation inter-individuelle avec un protagoniste de même sexe, de sexe différent, relations entre groupes.

2) Analyser les processus de prise en charge de la violence

La description des faits de violence, des circonstances dans lesquelles ils interviennent, devrait ainsi largement éclairer les processus de production de différents types de violence.

Une attention particulière devra également être accordée aux stratégies et aux synergies mises en oeuvre collectivement et/ou individuellement face à la violence, aux différentes étapes de son processus (sans idée d'exhaustivité : évitement; capacité d'anticipation partagée ou non ; interventions pour déjouer, freiner ; médiation, négociation ; propositions de réparation ...).

A quel(s) traitement(s) institutionnel(s) ou à quelle(s) forme(s) de gestion de la violence et des crises est-il recouru, tant par anticipation que par réaction ? Quel degré d'adhésion recueillent-ils ? Comment, dans un établissement, la violence est-elle repérée, qu'elle concerne les personnels ou les détenus ? Comment sont analysés et pris en compte les mécanismes qui ont produit ces situations afin de mieux les prévenir, afin aussi de donner un sens aux actes de violence, en en faisant un thème de réflexion permettant l'anticipation et l'action ? Des stratégies de prévention sont-elles construites collectivement a posteriori ? Quelle est la place des réponses de type disciplinaire et quel rôle en est attendu ?

L'implication des services spécialisés (SMPR, par ex.) mérite d'être analysée : s'agit-il d'une coopération qui s'établit seulement en cas de crise ou qui se maintient à titre préventif ?

Ces autres acteurs du système pénitentiaire que sont les médecins, les visiteurs, les aumôniers ... pourraient utilement témoigner sur le phénomène de la violence, sur les conséquences, sur les réponses qui lui sont - ou pourraient lui être - apportées.

Si l'on admet, avec Michèle Perrot que *"la tranquillité carcérale recouvre bien des violences tuées"*⁶, on doit aussi, en se tenant loin des idées acquises, tenter de mettre au jour le rôle éventuel de la violence dans le fonctionnement des établissements.

⁶ Préface à l'ouvrage de Welzer-Lang D. et Mathieu L..